

ICOM - DEFINITION DU MUSEE

Première Journée des comités - 10 mars 2020 à Paris

Organisée à l'initiative d'ICOM France, avec l'active collaboration d'ICOM Allemagne, d'ICOFOM et d'ICOM Europe, accueillie par la France pour cette première « réunion des comités », la journée de travail du 10 mars 2020 visait à faire le point des débats qui se sont tenus dans les comités depuis la présentation d'une « nouvelle définition des musées » à Kyoto, en septembre dernier.

Adressée à tous les Présidents élus des comités de l'ICOM, à tous les élus du bureau exécutif, à la Présidente et aux membres nommés du MDPP2, cette rencontre se voulait le début d'une coopération entre tous, dans un esprit d'échange et d'unité.

Les membres présents ont été invités d'emblée, lors des discours d'ouverture, à participer à la recherche d'un consensus sur la définition et la vision du musée et d'un débat sans polémique sur la vision d'avenir de l'ICOM. Cette proposition a été respectée tout au long de la journée.

41 comités nationaux et internationaux et alliances régionales de l'ICOM ont participé à la réunion des comités de l'ICOM organisée au Museum national d'Histoire naturelle de Paris. 19 étaient présents sur place et 22, notamment en raison du coronavirus, ont remis une présentation écrite ou vidéo ou ont rejoint la réunion par Skype.

Soixante-dix membres représentant les différents comités ont participé aux débats. Le Bureau exécutif de l'ICOM était représenté par Regina Schulz, présidente du conseil consultatif et Alberto Garlandini, vice-président.

Les travaux se sont déroulés en trois temps :

I – présentation par les comités de l'état des débats post-Kyoto dans leur périmètre d'action (national, régional, international),

II – « définition de la définition » : approche juridique et lexicographique par deux chercheurs invités

III – deux tables rondes sur des questions transverses.

Les participants ont été accueillis par le Président du Museum national d'Histoire naturelle.

Les objectifs de la journée ont été présentés par Juliette Raoul-Duval, Présidente d'ICOM France

François Mairesse, Professeur de muséologie à Paris-Sorbonne, a prononcé la conférence inaugurale.

Compte rendu provisoire

I – Présentation des Comités. Principaux enseignements :

- . 39 comités ont présenté une communication. En outre, 2 comités ont participé oralement aux tables rondes de l'après-midi, ce qui porte à 41 le nombre de comités qui se sont exprimés.
- . 31 comités nationaux et internationaux affirment avoir poursuivi leur réflexion sur la définition.
- . 7 comités nationaux précisent qu'ils ont réuni leur CA autour de ce sujet ; 30 comités ont organisé des discussions, des forums, des débats et/ou ont envoyé des enquêtes ou des questionnaires à leurs membres après Kyoto.

II – Présentations scientifiques :

- . Approche juridique par Marie Cornu : « *Penser le musée comme catégorie juridique, quels enjeux de définition ?* »
- . Approche lexicale par Jean Louis Schiss : « *Quelques remarques linguistiques sur la définition de « musée »* ».

III - Tables rondes :

- . « Pourquoi une définition des musées par l'ICOM ? »
- . « Qu'est-ce qui nous unit ? »

L'ensemble des documents remis est disponible sur le site d'ICOM France. Les discussions des tables-rondes et des conclusions seront mises en lignes dès qu'elles seront décryptées. Une synthèse des principaux enseignements sera préparée très prochainement comme un document complémentaire (voir ci-dessous, « préparation d'une résolution »).

Conclusions provisoires

Tout au long de la journée, les participants ont émis des propositions et des vœux concernant tant le contenu que les modalités de travail pour l'élaboration d'une « nouvelle définition et vision des Musées » par l'ICOM. Ce faisant, de manière explicite, les participants ont exprimé leur attachement à l'unité d'ICOM.

Ces propositions ont été synthétisées et présentées en conclusion de la journée. Elles pourront être complétées lors du décryptage complet des débats. Sans attendre, les participants ont souhaité que les

recommandations suivantes soient adressées formellement à la présidente et au Conseil Consultatif de juin 2020 à Paris (résolution) et que le conseil consultatif en saisisse le MDPP2.

1 – Participation des membres élus : le nombre de participants à la réunion du 10 mars et leur diversité en termes de répartition géographique et de comités est significatif. Leur mobilisation témoigne de l'aspiration des membres élus de l'ICOM à être pleinement associés au processus de redéfinition. Ils ont rappelé qu'en tant qu'élus, ils sont les représentants de premier niveau des membres de l'ICOM et que le travail sur la définition ne peut avancer sans eux. Ils rappellent que la Présidente de l'ICOM avait d'ailleurs invité tous les comités à présenter leurs propositions relatives à la nouvelle définition, mais ils souhaitent que ces propositions soient réellement prises en compte. Plusieurs comités souhaitent élaborer leur propre proposition du musée ou l'ont d'ailleurs déjà fait ces derniers mois. Par exemple, ICOM Italie et ICOM Sud-Est Europe ont réalisé ce travail dès le printemps 2019. Mais le travail conduit n'a pas circulé au sein des instances d'ICOM et ne semble pas avoir été pris en compte par le MDPP. Il est indispensable que le travail mené au sein des comités nationaux et internationaux soit réellement pris en considération. Il est recommandé que chaque comité produisant une proposition de nouvelle définition du musée l'envoie à la Présidente de l'ICOM et au Conseil d'administration nourrissant ainsi la réflexion au plus haut niveau et enrichissant celle du MDPP2. Il est recommandé que cette option soit examinée à l'Assemblée extraordinaire de juin 2019.

2 – Consultation des membres et impact sur le calendrier de travail : les modalités et le calendrier de travail sur la redéfinition du musée doivent être compatibles avec la consultation de tous les membres de l'ICOM, via leurs comités nationaux et/ou internationaux et/ou alliances. La première « Journée des comités » du 10 mars a montré à quel point les comités nationaux et internationaux s'engagent à discuter et analyser la proposition du MDPP. Neuf mois après Kyoto, beaucoup de comités peuvent présenter des résultats et afficher une opinion fondée et argumentée, d'autres ont encore besoin de temps. Il convient donc de ménager un calendrier assez long pour permettre l'élaboration de ce travail. La recherche d'une vision partagée et d'un consensus est prioritaire. Les propositions de définitions émanant des comités doivent donc être étudiées au même titre que la nouvelle proposition qui émanera du MDPP2.

3 – Distinction entre *mission statement* et définition : Un grand nombre d'interventions ont souligné la nécessaire distinction entre ce qui relève d'une définition, au sens linguistique du terme, et ce qui relève d'une déclaration de « mission » ou de « vision » pour un musée ou pour l'ICOM. Ces principes ne sont pas assez clairement spécifiés dans la réflexion actuelle, et pourraient être précisés lors de la prochaine Assemblée générale.

4 – Evaluation juridique : du fait de son rôle pour les statuts et les droits nationaux, la définition du musée par l'ICOM a un impact juridique fort. Une analyse juridique de toute nouvelle proposition de définition est demandée dans le processus de réflexion.

5 – Choix des mots - terminologie : toute définition doit être compréhensible et utilisable par tous, dans un langage aussi précis et neutre que possible. Le recours à une expertise lexicographique est précieux,

pour éviter toute interprétation politique inappropriée. En particulier, les membres ont exprimé le souhait que le caractère professionnel de l'organisation soit affirmé sans ambiguïté.

6 – **Traduction** : la traduction est un outil majeur pour notre unité. Un texte mal traduit est source de malentendus. La traduction n'est pas qu'un aspect technique, c'est la clé du respect de notre diversité culturelle. Un effort doit être fait pour produire des documents validés sur le plan linguistique. Les possibilités de traduction de certains termes dans d'autres langues que celles de l'ICOM devraient être évaluées.

7 - **Code de déontologie**. Le code de déontologie occupe une place décisive dans la culture commune des membres de l'ICOM et dans l'influence de l'organisation à travers le monde. Les membres présents ont exprimé a de nombreuses reprises leur attachement à ce qu'un travail simultané soit fait sur la définition et sur le Code de déontologie. Le code de déontologie doit être en permanence adapté à la réalité des musées, dont la diversité va en s'accroissant.

Les participants ont apprécié le message de la Présidente de l'ICOM, la présence de son directeur général et de la Présidente du Conseil Consultatif. Une recommandation sera adressée à l'Advisory Council et au Conseil d'Administration d'ICOM, afin que soit demandé formellement au MDPP2 et à sa présidente, invitée mais empêchée, de prendre connaissance des documents, débats et conclusions de la journée du 10 mars 2020.

Les participants ont émis le souhait de tenir un prochain « committee's day ».

Une demande de soutien au SAREC est envisagée.

Juliette Raoul-Duval, *présidente d'ICOM France*